

Relevé de décisions de la séance de conseil municipal
du 16 octobre 2018 à 20 heures

Le seize octobre deux mille dix-huit à vingt heures sur la convocation du maire René PADERNOZ, le conseil municipal s'est réuni à la mairie de YENNE. Tous les membres en exercice sont présents : Louis BELLY, Claudine BOLLIET, Christian CHAPEAU, Laurence CORNUT, Marie Rose DLOUHY, Michel DULLIN, Elsa ECHANTILLAC, Robert LEGRAND, Martine MILLION-BRODAZ, Patrick MILLION-BRODAZ, François MOIROUD, Sylvie MOULARD, Jérôme PUTHON, Jean-Marc WATIER.

Membres excusés ayant donné procuration : Catherine DESMOUGINS donne procuration à Marie Rose DLOUHY

Membre excusé : Gwénaëlle FALAISE

Membres absents non excusés : André BENET, Robert COUTURIER, Cécile CELEYRON, Valérie ALMAIDA, Jocelyne PROVENT, Philippe GACHE

Secrétaire de séance : Jean-Marc WATIER

membres en exercice : 23 / présents : / 15 et 1 procuration

(quorum : 12 atteint) - votants : 16

En préambule à la tenue de la réunion du conseil municipal, sur accord de monsieur le Maire, un collectif d'habitants du hameau d'Ameysin a souhaité venir exprimer directement aux membres du conseil municipal sa requête à propos du paiement de la participation financière à l'assainissement collectif. Cette demande fait suite au courrier déjà transmis avec signature des habitants d'Ameysin et à la lettre de réponse de la Mairie.

Le conseil municipal a bien entendu les doléances du collectif et les explications données par les élus et techniciens compétents en la matière. Monsieur le Maire propose que ce sujet soit étudié en partenariat avec quelques représentants de ce collectif et, en fonction des conclusions qui se dégageront, d'adopter la décision équitable et circonstanciée.

↳ APPROBATION du relevé de décisions de la séance du 11.09.2018

Votes : Pour : 16 (dont 1 procuration) Contre : 0 Abstention : 0

↳ DELIBERATIONS

1/ Avenant n°1 aux travaux d'assainissement d'Ameysin :

Il est décidé de reporter le vote de cette délibération en raison de certains éléments manquant à ce jour. Elle sera donc adoptée lors d'une prochaine séance.

2/ Mission d'intervention à Sandra VUILLEMIN, avocate.

Cette mission fait suite à l'assignation déposée par un huissier le 9.08.2018, à la requête de la SCI Mont Blanc, représentée par monsieur Antoine COTTAREL, exhortant la collectivité ainsi que la CCY à se présenter devant le Tribunal de Grande Instance de Chambéry. La SCI Mont Blanc, est représentée par la SELARL « CDMF Avocats affaires publiques » et il convient que la collectivité soit défendue elle aussi.

Il est proposé de confier la défense à Sandra VUILLEMIN, avocate qui a déjà travaillé sur le dossier Yenne Matériaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de confier la défense de la commune dans l'affaire qui l'oppose à la SCI Mont Blanc, à Sandra VUILLEMIN.

AUTORISE le maire à signer la convention à intervenir fixant les modalités de son intervention.

Votes : Pour : 16 (dont 1 procuration) Contre : 0 Abstention : 0

3/ Création d'un emploi contractuel d'adjoint administratif

En vue du remplacement d'un agent qui fera valoir ses droits à la retraite au début de l'année 2019 et pour que la transmission des dossiers à sa charge s'opère dans les meilleures conditions qui soient, il convient de créer un emploi d'adjoint administratif contractuel de 35 heures hebdomadaires pour 4 mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de CREER un poste d'adjoint administratif contractuel pour une durée de 4 mois.

Votes : Pour : 16 (dont 1 procuration) Contre : 0 Abstention : 0

4/ Création d'un emploi contractuel d'adjoint technique

En vue de pallier la fin du contrat de travail d'un adjoint technique intervenant au restaurant scolaire et autres locaux communaux, il convient de créer un nouveau poste d'adjoint technique pour assurer son remplacement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de créer un poste d'adjoint technique polyvalent jusqu'à la fin de l'année scolaire, sur la base de 4 heures annualisée.

Votes : Pour : 16 (dont 1 procuration) Contre : 0 Abstention : 0

4/ Mise à jour du tableau des effectifs du personnel

En raison des différentes délibérations adoptées depuis le début de l'exercice 2018 au sujet des postes de travail des agents de la collectivité et en raison des modifications adoptées, la maire invite l'assemblée délibérante à valider le tableau des effectifs remis à jour tel qu'arrêté à ce jour.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE le tableau des emplois effectifs de la collectivité pour leur nature et leur taux horaire.

Votes : Pour : 16 (dont 1 procuration) Contre : 0 Abstention : 0

5/ Approbation du règlement intérieur de la Collectivité

L'assemblée délibérante a été destinataire de la proposition de règlement intérieur inhérent à la collectivité rédigé par un groupe de travail sur la base du document mis à disposition par le centre de Gestion des Collectivités Territoriales. Aucun document de ce type n'existait jusqu'alors. Ce règlement aura pour but de fixer les droits, les devoirs et les obligations nécessités dans l'exercice de leurs fonctions par chacun des agents.

Le conseil municipal, après demandé certains amendements et après en avoir délibéré,

VALIDE l'instauration du règlement intérieur à la collectivité et son contenu

AUTORISE le maire à le signer en vue de son application

DEMANDE à ce que chacun des agents le signe après en avoir pris connaissance

Votes : Pour : 16 (dont 1 procuration) Contre : 0 Abstention : 0

6/ Admissions en non-valeur

Le Trésor Public a édité la liste des dettes envers la collectivité qui sont imputables à la société YENNE MATERIAUX et il est proposé de les admettre en non valeurs du fait de la liquidation de cette dernière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE l'admission en non valeurs des dettes d'un montant de 15 930.24 € sur le budget général et de 40.81€ sur le budget assainissement.

Votes pour : 9 contre : 1 abstention : 6

7/ Convention fourrière- renouvellement

La convention fourrière avec la SPA, permettant aux services de police et techniques d'y amener des chiens errants trouvés sur le territoire de la commune est parvenue à son terme.

Il convient de renouveler cette convention proposée par la SPA qui la remise à jour, à savoir : s'agissant de chiens errants uniquement, le prix de 0.30€ par habitant de la commune est passé à 0.40€ soit de 900 euros à 1200 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de renouveler la convention avec la SPA et AUTORISE le maire à la signer.

Votes pour : 15 contre : 1 abstention : 0

8/ Subvention exceptionnelle à l'association des Anciens Combattants

En vue de l'organisation du centième anniversaire de la commémoration du 11.11.1918, l'association des Anciens Combattants s'est grandement investie aux côtés de la collectivité pour célébrer dignement l'évènement.

Leur budget étriqué ne suffisant pas à faire face aux dépenses prévues, il est sollicité une subvention exceptionnelle de 700 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE le versement exceptionnel d'une subvention de 700 euros à l'association des Anciens Combattants Yennois.

Votes : Pour : 15 (dont 1 procuration) Contre : 0 Abstention : 1

9/ Convention avec le SMAPS – lecture publique

Le 13 juin 2018, a été adoptée une délibération acceptant le versement d'une participation financière permettant le maintien de deux postes d'agents (80 %), sous contrat du SMAPS. Ces deux salariés se rendront disponibles pour des missions effectuées dans les bibliothèques de l'avant pays savoyard qui bénéficieront d'une amplitude de leurs créneaux d'ouverture.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE le principe de :

la création d'un 1,6 équivalent temps plein à compter du **1^{er} décembre 2018**. Les missions seraient pour 50% de permettre les extensions d'horaires dans les bibliothèques et 50% pour la mise en œuvre et le développement du réseau. Il a d'ailleurs été donné mandat au SMAPS pour le portage des postes et le rôle d'opérateur financier d

du financement à hauteur maximale de 1€ 50 par habitant et par an décompté sur la base de la population INSEE chaque année et par commune membre.

AUTORISE le maire à, signer la convention à intervenir avec le SMAPS

Votes pour : 15 contre : 0 abstention : 1

10/ Approbation des services : Eau, Assainissement, Déchets

Après explications et commentaires par les élus référents à la CCY des résultats des services de l'EAU, des DECHETS et du SPANC (Service d'Assainissement Non Collectif) délégués à la Communauté de Communes,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les RAPPORTS

- **Concernant les déchets**

Votes pour : 16 contre : 0 abstention : 0

- **Concernant le SPANC**

Votes pour : 16 contre : 0 abstention : 0

- **Concernant l'eau potable**

Votes pour : 11 contre : 2 abstention : 3

S'agissant du service intercommunal de l'eau,

Des questions sont posées quant à la qualité de l'eau potable au goût régulièrement chloré et à la non-conformité de plus de 20 % des contrôles bactériologiques affichés. Ceci ne remet absolument pas en cause la gestion financière du service de l'eau potable par la Communauté de Communes mais les conclusions des analyses dont les résultats sont décevants demandent des précisions et des éclaircissements.

11/ Annulation de la délibération des tarifs d'assainissement et adoption d'une nouvelle délibération (suite à erreur de rédaction)

Le 13 juin 2018, a été adoptée une délibération décidant de facturer l'assainissement à 1.18 € HT le M3 d'eau consommée, au lieu de 0.95 €, tarif inchangé depuis 2012 et de fixer le prix de l'abonnement à 27€ au lieu de 26€ fixé en 2012. Cependant, il a été écrit à tort que les tarifs s'appliqueraient à compter du 1^{er} janvier 2019 ce qui imposerait à la CCY double facturation, l'une à compter du 1^{er} septembre 2018 et une autre à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de SUPPRIMER la délibération adoptée le 13 juin 2018

DECIDE DE MAINTENIR les tarifs adoptés le 13 juin 2018 et de les appliquer sur toutes les consommations d'eau potable relevées à compter du 1^{er} septembre 2018.

AUTORISE le maire à signer tout document utile.

Votes pour : 16 contre : 0 abstention : 0

12/ Accord de principe pour les travaux de la chambre funéraire

L'étude sous toutes ses formes, en termes d'implantation et de cadre juridique d'une chambre funéraire à yenne est produite à l'examen de l'assemblée délibérante.

La collectivité ayant acheté des actions dans la Société d'Economie Mixte (SEM PFCCA) constituée par les Pompes Funèbres municipales de Chambéry et des Communes Associées a bénéficié de son bureau d'études la production d'un projet d'implantation d'une chambre funéraire sur les parcelles bâties proches du cimetière appartenant à la commune. Il convient dès lors et après examen de valider le principe de l'implantation selon l'étude proposée afin de pouvoir continuer à travailler sur le projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Approuve le principe de la construction par la SEM PFCCA d'une chambre funéraire sur les parcelles communales cadastrées n° 1103 et 1832 appartenant à la commune.

Se prononce favorablement sur la mise à disposition desdites parcelles à la SEM PFCCA par bail emphytéotique.

Votes pour : 14

contre : 0

abstention : 2

II Questions diverses :

↳ Rapports des commissions

Christian CHAPEAU

PLU : tenue d'une réunion de la commission urbanisme élargie à tous les élus sur le thème des déplacements pour amender le travail du BEt et la prochaine réunion de travail du mardi 6 novembre.

SPR : décalage au mois de janvier-février 2019 de l'avis qui sera donné par les services de l'Etat, avec conséquence sur le déroulement du PLU.

marais de Lagneux : travaux de parachèvement terminés ; dossier complet de lever des manquements administratifs transmis et accepté.

Jérôme PUTHON

Rénovation énergétique de l'école.

Chantier extérieur de la vêtture de panneaux gris terminé ; reprise des travaux pendant les vacances de la Toussaint pour la toiture et les descentes d'eau, la vêtture de panneaux de couleur, en attente de livraison et des panneaux de pied.

Réglage à l'intérieur de la ventilation double flux.

Marie Rose DLOUHY :

Foire de la sainte Catherine : Elle aura lieu le samedi 24 novembre toute la journée dans les rues du centre bourg et sur la place du Kiosque.

Jean Marc WATIER

Bulletin municipal : en cours de distribution par le Maire. Il est consultable sur le site internet de la mairie.

Panneau plan ville : dernières mises à jour cartographiques envoyées. Va passer en phase fabrication très prochainement. Il sera implanté devant le passage protégé qui mène à la Maison de la Dent du Chat sur le cheminement piéton venant de l'arrêt de bus.

Opération : Bibliothèques Daisyrables, mise en œuvre, début octobre, de 3 ateliers de présentation d'un système de lecture audio pour les personnes empêchées de lire. Il est désormais opérationnel.

Claudine BOLLIET :

A propos de l'activité « Lire et faire lire »

Une réunion s'est tenue vendredi 12 octobre à 16h 30 en mairie en présence des bénévoles de l'activité « Lire et faire Lire », de la représentante départementale de l'activité à l'initiative de la fédération des œuvres laïques, de la directrice de l'école maternelle qui représentait les enseignants référents pour les deux écoles. Cette rencontre était indispensable pour resituer le cadre de l'activité qui se déroule sous la responsabilité de la Mairie de YENNE et de la Communauté de Communes de YENNE, car les enfants qui participent sont emmenés par les bénévoles, du restaurant à la bibliothèque pour les maternelles et de la cour de l'école où les enfants de l'élémentaire se trouvent sous la responsabilité des agents du périscolaire de la CCY. Elle a permis de clarifier les responsabilités de chacun en cas d'accident pendant le trajet du lieu de départ jusqu'à la bibliothèque, de fixer la périodicité et le lieu des réunions à programmer et d'identifier les contacts officiels en charge de l'activité.

René PADERNOZ, maire, a été contacté par un responsable de l'**ONG Bleu Versant et le collectif BIM** qui a souhaité que sa demande de projet soit présentée en séance de conseil municipal en vue d'obtenir un aval qui permettrait l'organisation de la manifestation « L'Expédition Renversante », projet de sensibilisation aux risques inondations.

Elle sera organisée les 8, 9 et 10 novembre prochains. Seront installés un barnum (8 m x 4 m) et une statue de 3 mètres, sur le chemin du Port, aux droits des jeux de boules.

Le but étant de rencontrer les enfants des écoles pour des visites et des ateliers de peintures d'arbres aux plus hautes eaux connues et inviter les techniciens des collectivités à travailler ensemble sur la solidarité amont-aval ainsi qu'avec le grand public en cas de crues.

Auront lieu également des actions performatives du collectif Bim dans les rues avoisinantes. Ce projet est financé entièrement par le plan Rhône dans le cadre d'un financement Européen.

Monument aux Morts : le dimanche 11.11.2018 à 15h00, cérémonie commémorative du 11.11.1918 – 100ème anniversaire

(le programme complet des manifestations en l'honneur du centenaire du 11.11.1918 a été annexé au bulletin municipal et visible sur le site de la mairie)

PROCHAINE REUNION de CONSEIL : le 13 novembre 2018 à 20 heures.

le maire,

R. PADERNOZ